

**TAXE
D'APPRENTISSAGE
2026**



**Soutenez la formation professionnelle
des personnes en situation de handicap
et des demandeurs d'emploi**



Comment verser ?

Toute entreprise peut verser directement le solde de sa taxe d'apprentissage au COS CRPF via la plateforme SOLTéA.

(Code SIRET du COS CRPF : 77565757000047)

Pour tout renseignement :

Contactez Christine RAFFARD

craffard@fondationcos.org

01 64 45 33 09

Que finance votre taxe d'apprentissage ?

Elle permet de :

- Proposer davantage de formations accessibles en format hybride distanciel/présentiel
- Adapter les parcours de formation aux besoins individuels des stagiaires afin de sécuriser leur progression
- Mettre à disposition des outils numériques, logiciels et équipements performants au service des apprentissages
- Former les équipes pédagogiques et les stagiaires à l'utilisation de ces outils et à de nouvelles pratiques pédagogiques
- Concevoir et actualiser des supports pédagogiques adaptés, tout en capitalisant sur les méthodes éprouvées
- Faciliter l'accès aux stages et à l'emploi par le développement de partenariats concrets avec les entreprises et les collectivités

Donnez du sens à votre taxe d'apprentissage en soutenant la reconversion professionnelle des personnes en situation de handicap.